

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2017

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juillet 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Eric TORRES

Représentés:

Excuses: Gilles RUIS

Absents: Marie-Line COFFIN

Secrétaire de séance: Jean BOBE

Ordre du jour:

- Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours
- DIA vente parcelle B 1655
- Rapports annuels du délégataire : eau et assainissement présentés par SAUR - exercice 2016
- ARS : demande de désignation d'un référent territorial "Ambrosies" (espèces végétales envahissantes allergisantes)
- Avis sur le compte-rendu de la conférence intercommunale des Maires

- Questions diverses :
 - * 14 juillet
 - * concert à l'église 19 juillet Duo Canticel
 - * Tournage du film 23 et 29 juillet
 - * Organisation du concours de pétanque Guy Malé 2018

Délibérations du conseil:

Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours (DE 038 2017)

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Après avis du conseil d'école en date du **6 juillet 2017**,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

EMET un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

DIA vente parcelle B 1655 (DE 039 2017)

Monsieur le Maire DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UB émanant d'une vente XXXXXXXX, pour la parcelle B 1655 d'une superficie de 9a 29ca, pour un prix de 245 000,00 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné.

Rapports annuels du délégataire : eau et assainissement présentés par SAUR exercice 2016 (DE 040 2017)

Conformément aux prescriptions du décret du 6 mai 1995, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les rapports sur le prix de revient de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016, établis par le délégataire, la société SAUR, pour approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vu l'avis favorable émis par le SIVOM DE LA VALLEE DU CADY en date du 15 juin 2017, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel du délégataire du Service de l'Eau Potable présenté par SAUR pour 2016 ;
- APPROUVE le rapport annuel du délégataire du Service Assainissement présenté par SAUR pour 2016.

ARS - Demande de désignation d'un référent territorial "Ambrosies" (espèces végétales envahissantes allergisantes) (DE 041 2017)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'ARS concernant la lutte contre l'ambrosie en Occitanie.

Les ambrosies sont des plantes envahissantes dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant. Elles peuvent également avoir un impact économique sur la production agricole.

Vu la mise en place par l'ARS Occitanie d'une stratégie de prévention de surveillance et de lutte contre les ambrosies, il convient de désigner un « référent ambrosie » sur le territoire communal dont le rôle est de participer au repérage des foyers d'ambrosie et de sensibiliser la population à la mise en place de mesures de prévention et de lutte,

Il ajoute que les opérateurs la FREDON et l'URCPIE Occitanie ont été missionnées pour aider dans la mise en place de cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNNE Monsieur BONNAIL Bernard en qualité de « référent ambrosie »

Avis sur le compte-rendu de la conférence intercommunale des Maires du 16-06-2017 Monsieur le Maire rend compte des évolutions du PADD et notamment la prise en compte par la communauté de communes de la demande émise par le conseil municipal lors de sa séance du 28 février : dans l'armature territoriale, Corneilla-de-Conflent sera sortie du maillage rural et transférée en pôle villageois de proximité.

D'autres thèmes ont été abordés comme l'éolien, la cabanisation, les hébergements touristiques, les terres agricoles, les zones d'activités et les risques naturels. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

QUESTIONS DIVERSES :

14 Juillet : comme d'habitude défilé à 11 heures suivi d'un apéritif à la salle des fêtes

Concert à l'église 19 juillet Duo Canticel, une visite guidée gratuite à 16 heures est prévue.

Tournage du film 23 et 29 juillet

Organisation du concours de pétanque Guy Malé 2018

Etant donné que la triplète de Corneilla a gagné le concours cette année, nous avons la possibilité de faire la demande pour organiser le concours de 2018. M. le Maire a contacté l'Association des Maires, la commune ne doit fournir que le petit déjeuner, tout le reste de l'organisation est pris en charge par l'Association des Maires. Le Conseil est d'accord pour se positionner pour 2018.

A 18H 15 la séance est levée.

Le Maire,
Patrice ARRO